



2ND SESSION, 36TH LEGISLATURE, ONTARIO
47 ELIZABETH II, 1998

2^e SESSION, 36^e LÉGISLATURE, ONTARIO
47 ELIZABETH II, 1998

Bill 37

Projet de loi 37

**An Act to designate a week of
recognition for Ontario's Farmers**

**Loi désignant une semaine de
reconnaissance envers les agriculteurs
de l'Ontario**

Mr. Johnson
(Perth)

M. Johnson
(Perth)

Private Member's Bill

Projet de loi de député

1st Reading June 9, 1998
2nd Reading
3rd Reading
Royal Assent

1^{re} lecture 9 juin 1998
2^e lecture
3^e lecture
Sanction royale



EXPLANATORY NOTE

The Bill provides special recognition for the contribution of Ontario's farmers to our society by proclaiming the week commencing on the Monday immediately before Thanksgiving Day in each year as Ontario Agriculture Week.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi prévoit de témoigner une reconnaissance spéciale pour la contribution des agriculteurs de l'Ontario à notre société en proclamant la semaine qui commence le lundi avant le jour d'Action de grâce de chaque année comme semaine de l'agriculture en Ontario.

**An Act to designate a week of
recognition for Ontario's Farmers**

**Loi désignant une semaine de
reconnaissance envers les agriculteurs
de l'Ontario**

Preamble

Ontario's agriculture industry has always been and continues to be an important part of the province's economy. Farming in Ontario dates back to before the time that the first Lieutenant Governor, the Honourable John Graves Simcoe, had the land in Upper Canada surveyed for the purpose of establishing farming homesteads for the early Loyalist settlers.

The food and other agricultural products that sustain our lives are the result of the skill, hard work and dedication of Ontario's farming communities and farm families. It is important to recognize and acknowledge this ongoing contribution by Ontario farmers to the quality of life of all our citizens.

Thanksgiving Day is the annual day on which Ontarians express thanks for the bounties of the harvest. It is appropriate at that time to celebrate and acknowledge gratefully the work of Ontario farm families in providing Ontarians with the food they eat and the agricultural products they enjoy at Thanksgiving and throughout the year.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Ontario
Agriculture
Week

1. The week beginning on the Monday immediately before Thanksgiving Day in each year is proclaimed as Ontario Agriculture Week.

Commence-
ment

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the *Ontario Agriculture Week Act, 1998*.

Préambule

Le secteur de l'agriculture en Ontario a toujours joué et joue encore un rôle important dans l'économie de la province. L'agriculture en Ontario remonte avant l'époque où le premier lieutenant-gouverneur, l'Honorable John Graves Simcoe, a fait arpenter les terres du Haut-Canada afin d'établir des fermes pour les premiers Loyalistes de l'Empire-Uni qui y étaient venus.

La nourriture et d'autres produits agricoles qui nous maintiennent en vie sont le fruit des aptitudes, du dur labeur et du dévouement dont font preuve les collectivités agricoles et les familles ontariennes qui travaillent dans le secteur de l'agriculture. Il importe de reconnaître et de saluer la contribution constante des agriculteurs ontariens à la qualité de vie de l'ensemble de nos citoyens.

Le jour d'Action de grâce est le jour de l'année où les Ontariens expriment leur reconnaissance pour l'abondance des récoltes. Il convient à ce moment-là de célébrer et de reconnaître avec gratitude le travail des familles ontariennes qui travaillent dans le secteur de l'agriculture et qui procurent aux Ontariens la nourriture qu'ils consomment et les produits agricoles dont ils jouissent tant le jour d'Action de grâce que toute l'année durant.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

1. La semaine qui commence le lundi avant le jour d'Action de grâce de chaque année est proclamée semaine de l'agriculture en Ontario.

Semaine de
l'agriculture
en Ontario

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Entrée en
vigueur

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 1998 sur la Semaine de l'agriculture en Ontario*.

Titre abrégé